

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe GRILLOT, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : M. Julien BONETTI donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Loïc LAUBIER

Absent : M. Philippe GRILLOT (à partir de la délibération 2024-34)

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du PV du 25 octobre 2024
- 2) Demande de DETR 2025 – Installation de pompe à chaleur dans 4 logements communaux
- 3) Demande de DETR/DSIL 2025 – Réhabilitation du réseau de collecte des Eaux Usées – Villatte
- 4) Décision Modificative – Virement de crédit
- 5) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- 6) Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE et CIA) au 1^{er} janvier 2025
- 7) Modalités des heures supplémentaires et complémentaires
- 8) Approbation du rapport annuel SIAEP Bourgogne Nivernaise – Exercice 2023
- 9) Tarifs taxe assainissement 2024-2025
- 10) Tarifs salle des fêtes au 1^{er} janvier 2025
- 11) Questions diverses

M. le Maire informe qu'un nouveau point sera à ajouter à l'ordre du jour pour l'attribution du marché relatif à la réhabilitation du réseau de collecte des EU - Villatte

Approbation du Procès-Verbal du 25 octobre 2024

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal du 25 octobre 2024 et si des rectifications sont à apporter.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité le procès-verbal.

Délibération 2024-29 : Demande de DETR 2025 – Installation de pompes à chaleur dans 4 logements communaux

M. le Maire rappelle qu'à la suite des diagnostics de Performance énergétique (DPE) faits dans les logements communaux, il est nécessaire d'installer un nouveau système de chauffage. Aussi pour l'installation de pompes à chaleur, des devis ont été demandés à trois entreprises : MEH Energies à Nevers, La Société Nouvelle des Etablissements Courbion (SNEC) à Sermoise-Sur-Loire et SONIMAC à Nevers. La commission des travaux s'est réunie et a retenu l'offre de la société SONIMAC pour un montant total pour les 4 logements de 70.521,32 € HT soit 74.400,00 € TTC. Vu le coût de cette opération, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à établir un dossier de DETR pour obtenir une subvention qui pourrait être allouée à hauteur de 40% du montant total HT, ce qui représenterait une somme d'environ 28.208,53 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette demande de subvention.

Délibération 2024-30 : Demande de DETR/SIL 2025 pour la réhabilitation du réseau de collecte des Eaux Usées - Villatte

M. le Maire indique qu'à la suite du Schéma Directeur d'Assainissement, des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des Eaux Usées de Villatte étaient à envisager. Aussi, M. le Maire annonce au conseil municipal que le coût de cette opération nécessite une demande de subvention de 40 % du montant total HT soit environ 18.846 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour que M. le Maire fasse cette demande.

Délibération 2024-31 – Décision Modificative – Virement de crédit

Afin d'ajuster les comptes 2024 à la suite d'une régularisation sur la fraction de TVA E entre 2021 et 2023, une décision modificative doit être prise pour effectuer un virement de crédit sur un compte non prévu sur le BP 2024, comme suit :

CREDIT A REDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
65/65315	Formation	200,00 €
	TOTAL	200,00 €

CREDIT A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
014/7395	Reversements de fraction de TVA	200,00 €
	TOTAL	200,00 €

Le conseil après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, vote à l'unanimité.

Délibération 2024-32 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle qu'après l'avis du Conseil Social Territorial, le conseil municipal délibère afin de déterminer le taux à partir du nombre d'agents « promouvables » (remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Maire propose de fixer à partir de 2025, le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité soit un ratio commun à tous les cadres d'emploi fixé à 100%. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Délibération 2024-33 : Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE-CIA) au 1^{er} janvier 2025

Chaque agent communal titulaire, stagiaire, contractuel, à temps plein, à temps partiel, peut prétendre à un régime indemnitaire appelé RIFSEEP comprenant deux indemnités.

L'une IFSE liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, la seconde CIA liée à l'engagement professionnel, la manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

Aussi la création d'un poste de technicien suite à l'obtention du concours par un agent communal et qui sera nommé sur ce poste au 1^{er} janvier 2025, percevra un RIFSEEP se rapportant à ce cadre d'emploi.

M. le Maire annonce le montant qui sera perçu par l'agent au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur GRILLOT, Monsieur FONTAINE, Madame DE FIGUEIREDO, Monsieur GAILLETON, Madame LEBON, M. PLANCHARD Ph, demandent de plus amples informations sur cette prime.

Après que M. le Maire ait détaillé le montant de cette prime, M. GRILLOT trouve infondé cette somme, vote contre et en désaccord avec M. le Maire, quitte de ce fait la séance du conseil municipal.

Vote : 12 pour

1 contre (M. GRILLOT)

1 abstention (M. FONTAINE)

Quant à l'agent qui sera nommé sur le poste d'Adjoint Technique contractuel au 1^{er} janvier 2025, percevra un RIFSEEP par rapport à son cadre d'emploi.

Vote du conseil municipal : 13 pour

Délibération 2024-34 – Modalités des Heures Supplémentaires et Heures Complémentaires

Suite à la création de deux postes au 1^{er} janvier 2025, l'assemblée délibérante doit voter à nouveau pour les agents communaux de catégorie B et C qui peuvent effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires, selon leur statut. Cela concerne les cadres d'emplois suivants : Rédacteur, Technicien et Adjoint Technique, voire autre

Ses heures supplémentaires ou complémentaires sont rémunérées ou récupérables par l'attribution d'un repos.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Délibération 2024-35 : Approbation du rapport annuel du SIAEP Bourgogne Nivernaise – Exercice 2023

M. le Maire donne la parole à M. Serge BULIN, Adjoint au Maire, délégué au SIAEP Bourgogne Nivernaise.

M. BULIN annonce à l'assemblée les chiffres transmis par l'ARS suite au contrôle réglementaire et établi dans le rapport du syndicat d'eau soit :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conforme	% de conformité
Conformité bactériologique	89	0	100 %
Conformité physico-chimique	124	12	90,32%

Une non-conformité est stipulée au niveau du Mazou par un dépassement du paramètre nitrate suite au lessivage lié aux précipitations d'automne.

Il ajoute que les agences de bassin et notamment Loire et Bretagne qui gèrent les aides aux collectivités seront obligées d'augmenter en 2025, le prix de l'eau entre 0,20 et 0,40 € du m3. Le SIAEP Bourgogne Nivernaise quant à lui décide de ne pas augmenter ses tarifs.

Délibération 2024-36 : Tarifs de la taxe d'assainissement 2024-2025

Il a été annoncé par Nièvre Ingénierie que l'agence de bassin Loire Bretagne allouerait en 2025 des subventions que si le montant de la redevance s'élève à au moins 1,30 €/m3.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'augmenter de 0,10 € la redevance assainissement mais pas le montant de l'abonnement.

Ainsi les tarifs pour 2024-2025 seront de :

Redevance : 1,30 € le m3

Abonnement : 51, 00 €

Quant au montant de la taxe de raccordement pour les permis de construire, elle passera à 2.500 €.

Délibération 2024-37 : Tarifs de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2025

Après discussion, l'ensemble du conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes qui resteront aux mêmes prix que ceux de l'année 2024, à savoir :

Location 2 jours :

Résidents de la commune : 200 €

Résidents hors commune : 300 €

Vaisselle : 30 €

Clim/Chauffage : 0,50 €/kwh

Vin d'honneur : 80 €

Délibération 2024-38 : attribution du marché : Réhabilitation du réseau de collecte des Eaux Usées – Hameau de Villatte

Monsieur le Maire rappelle que la première offre étant infructueuse, il a fallu relancer une seconde consultation et deux entreprises ont été retenues.

La société GUINOT TP, et la société REHA Assainissement avec un sous-traitant la société TP des Amognes.

Après analyses des offres faites par le Maître d'œuvre, Nièvre Ingénierie, puis passage en commission travaux, l'entreprise retenue est la société REHA Assainissement avec le sous-traitant TP des Amognes.

Le montant du marché sans la maîtrise d'œuvre sera de 42.660 € HT soit 51.120 € TTC.

Le conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Suite aux inondations de Juin 2024, M. le Maire a été contacté par l'établissement Public de Loire sur le projet de la gestion des risques d'inondations par ruissellement et d'érosion des sols. M. le Maire indique que le projet est intéressant mais la communauté de communes les Bertranges doit être impliquée en priorité car en effet, le problème dans le quartier du champ carré, provient notamment des ruissellements des champs situés sur la Charité-Sur-Loire d'une part et autre problème provenant du ruisseau des Traînes arrivant de la commune de Raveau.

M. le Maire indique que l'entreprise RWE est venue présenter un projet agrivoltaïque suite aux zones définies l'an dernier sur la commune. Cette société est particulièrement intéressée par des parcelles qui appartiennent à un agriculteur et qui sera contacté dans les prochaines semaines.

Une réunion de la SAFER a été organisée dans la salle des fêtes vendredi 13 décembre 2024 au matin pour la vente de terrains agricoles appartenant à un propriétaire agricole de la commune.

M. FONTAINE demande ce qu'il en est ressorti de la réunion avec Mme La Députée lors de sa venue.

Monsieur le Maire répond que tous les projets de la commune ont été abordés et notamment sur les dossiers de demande de subvention, où Mme la Députée assure que la demande de DETR pour la réhabilitation du réseau de collecte des Eaux Usées à Villatte sera prioritaire.

Le projet de l'Etang de Sourdes débutera en 2025.

La pollution environnementale a été également évoquée et notamment dans des terrains où les propriétaires laissent à l'abandon des véhicules. Le sujet a déjà été abordé avec Mme la Sous-Préfète et aussi la gendarmerie.

La séance est levée à 20 h 10.

La secrétaire de séance,
Bénédictine SURELLE



Le Maire,
Alain BAUGET



